

Arras, le 5 mars 2021

**Secrétariat général**

Affaire suivie par :  
Audrey GUILLAUME  
Secrétaire générale  
Tél : 03 21 23 82 01  
Mél : ce.ia62@ac-lille.fr

20 boulevard de la Liberté  
62000 ARRAS

## **L'ORGANISATION DES TESTS SALIVAIRES DANS LES ECOLES**

Les campagnes de tests salivaires visent en premier les élèves du premier degré (écoles maternelles et élémentaires), pour qui il peut être difficile de réaliser un prélèvement nasopharyngé. Elles sont déployées prioritairement dans les zones définies en lien avec l'ARS où les taux d'incidence sont les plus élevés. Pour les collèges et lycées, les campagnes de tests antigéniques se poursuivent. Parallèlement dans le cadre d'une étude épidémiologique, un panel composé d'un lycée, d'un collège et de 2 écoles sera suivi tous les 15 jours.

Les tests salivaires sont proposés aux élèves, aux personnels de l'éducation nationale et aux personnels de la collectivité territoriale qui travaillent dans l'école. Ils sont réalisés par un laboratoire de biologie médicale présent sur le territoire concerné avec un personnel de santé de l'éducation nationale.

### **La préparation de la campagne de dépistage à l'école :**

L'IA-DASEN cible les écoles où sont réalisés les tests salivaires et engage la procédure de communication et de mise en œuvre auprès des IEN. Les IEN informent le maire. Les directeurs d'école informent l'ensemble des parents.

Le directeur/la directrice recueille les autorisations parentales ainsi qu'une copie de la carte vitale ou de l'attestation de droits.

Le directeur/la directrice a les coordonnées du laboratoire à qui il indiquera la veille de la campagne de tests le nombre de tests à réaliser. Le directeur organise l'ordre de passage des élèves.

Le laboratoire identifié apporte les dispositifs nécessaires à la réalisation du prélèvement. Les équipements de protections individuels (masques, gants, charlottes...) sont fournis par l'éducation nationale.

### **Les tests :**

Les tests s'effectuent dans un lieu défini au sein de l'école. Celui-ci doit permettre d'organiser un sens de circulation respectant le principe de marche en avant et disposer d'une aération de qualité et d'un point d'eau.

Les enfants se rendent dans la salle par groupe de 5 accompagnés d'un personnel de l'éducation nationale ou de la collectivité toutes les 15 minutes. Ils seront espacés de 2 m lors du prélèvement. Les modalités d'organisation de passage peuvent néanmoins évoluer.

### **Les résultats des tests :**

Les résultats des tests seront restitués 24h après le prélèvement par les laboratoires de biologie médicale d'une part, aux responsables légaux des élèves, qui sont invités à prévenir le directeur/la directrice d'école en cas de test positif, et d'autre part, au médecin conseiller de l'IA-DASEN qui met en œuvre le protocole de contact tracing applicable au milieu scolaire afin de permettre l'éviction des élèves testés positifs.